



**CANADA
QUÉBEC – MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

ST-LUDGER, LE 26 AOÛT 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mercredi 26 août 2020 à 19 h par conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente par conférence Web et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance, par conférence Web, Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

Tous les membres du Conseil municipal étant présents, ils renoncent au délai de 2 jours pour l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-08-224

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 26 août 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Rue du Pont – Travaux d'asphaltage
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Suite aux mesures ministérielles exceptionnelles dans le cadre du COVID-19, la séance a lieu à huis clos donc aucune personne présente et aucune question reçue.

4. RUE DU PONT – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Résolution 2020-08-225

ATTENDU que Pavage Estrie Beauce a été autorisé à effectuer des travaux d'asphaltage sur la rue du Pont pour un budget total de 20 000 \$, taxes incluses (rés 2020-07-198) ;

ATTENDU qu'après discussion avec l'inspecteur municipal par intérim, il y aurait lieu d'injecter un montant additionnel afin de s'assurer que le secteur ciblé soit fait au complet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise un montant additionnel ne dépassant pas 10 000 \$, taxes en sus, à Pavage Estrie Beauce afin qu'il effectue les travaux d'asphaltage de la rue du Pont (de l'intersection rue Dallaire vers le 178 du Pont) ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-625 *Entretien et réparation – Asphaltage*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résolution 2020-08-226

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.